# (L3) Matières à TD : épreuve théorique ou pratique ?

Par **Gyurt**, le **26/08/2020** à **20:04**

Bonjour à tous,

Je passe en L3 cette année et je dois choisir, pour toutes les matières à TD, le type d'examen que je devrai passer : épreuve théorique (dissertation, commentaire d'article) ou épreuve pratique (cas pratique, commentaire d'arrêt).

Je voudrais donc savoir quelle type d'épreuve se prête au mieux pour les matières suivantes :
- droit des sociétés
- relations individuelles / collectives du travail
- droit des biens
- (procédure civile - éventuellement)

Merci d'avance pour vos réponses!

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2020** à **07:43**

Bonjour

C'est la première fois que j'entends parler de ça !

Dire quelle épreuve serait la plus adaptée à telle matière n'aurait pas de sens.
Il faut simplement vous demander avec quel exercice vous êtes le plus à l'aise et le choisir pour l'ensemble des matières.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés